

Grand Conseil

Battu pour la vice-présidence, Eric Stauffer porte plainte

Défait par le PDC Jean-Marc Guinchard, l'élus MCG dénonce des manœuvres en coulisse. Interview

Marc Bretton

Le Grand Conseil genevois a renouvelé hier son Bureau, instance qui dirige ses travaux. Seul candidat en lice pour la présidence, le député PLR Antoine Barde a été élu sans difficulté. La grande question était de savoir qui reprendrait la vice-présidence. Normalement, elle aurait dû revenir à un MCG. Normalement, car après l'esclandre d'octobre, Eric Stauffer, acteur clé du conflit, avait moins de chances que d'autres d'être élu. Candidat malgré tout, il a été battu par le PDC Jean-Marc Guinchard par 54 voix contre 44. Coup de théâtre: à peine l'élection terminée, Eric Stauffer annonce un dépôt de plainte contre le nouveau président. Il accuse Antoine Barde d'avoir mêlé ses affaires privées et politiques (*lire ci-dessous*), accusations que l'élus PLR rejette catégoriquement.

Eric Stauffer, vous voulez déposer une plainte contre Antoine Barde à peine élu. Pourquoi?

Depuis dix ans, j'ai toujours dénoncé les scandales et les arrangements dans la République. Cela m'a coûté plusieurs postes et une révocation du conseil d'administration des SIG. Je vais être clair: le résultat du vote de ce soir aurait été différent si j'avais accepté certaines livraisons de mazout sur la commune d'Onex. Je vais donc déposer une plainte pour contrainte ou corruption, mon avocat trouvera les mots justes.

Une plainte? Contre qui?

Je vous laisse consulter les liens d'intérêt du nouveau président PLR du parlement, Monsieur Antoine Barde.

Expliquez-vous enfin!



Eric Stauffer a été battu par le PDC Jean-Marc Guinchard par 54 voix contre 44. YVAIN GENEVA

L'UDC bat les Verts

● La suite de l'élection au Bureau a donné lieu à un autre petit affrontement. Les Verts ont tenté de prendre le siège de deuxième vice-présidence revenant à l'UDC. Ce fut un échec, le député François Lefort a dû se contenter d'être réélu en tant que simple membre du Bureau, laissant la deuxième vice-présidence à la députée Christina Meissner. Ont été également élus au Bureau Christian Zaugg (Ensemble à Gauche), Salima Moyard (PS) et Eric Stauffer (MCG).

En début de séance, avant les échauffourées, le parlement a pris congé de son ancien président, le socialiste Antoine Droin. D'une voix étranglée par l'émotion, celui-ci a rappelé le «devoir d'exemplarité, de loyauté et d'honneur des députés vis-à-vis des citoyens» et regretté que le «système de concordance entre les partis et entre les partis et le gouverne-



Antoine Barde
Président



Jean-Marc Guinchard
Premier vice-président

ment soit mis à mal». Il a été remercié par une standing ovation. Le nouveau président, Antoine Barde, a ensuite remercié l'assemblée de l'avoir élu à moins de 40 ans, donnant ainsi «un signal fort» pour la jeunesse. Et d'appeler le parlement à redonner «du fond et de la forme» au débat politique. Il a terminé en citant cette belle phrase de Saint-Exupéry appelant à la tolérance: «Si tu diffères de moi, mon frère, loin de m'appauvrir, tu m'enrichis.» **M.BN**

Barde conteste

● A peine élu à la présidence, le député Antoine Barde a appris que le député Eric Stauffer entendait déposer une plainte contre lui.

Il réagit à chaud en se disant interloqué par l'accusation: «Je ne comprends pas ce qui se passe. J'ai toujours eu de bonnes relations avec Eric Stauffer. Administrateur d'une entreprise de mazout fondée par mon grand-père, je lui ai demandé il y a environ un an comment devenir prestataire de sa commune, une démarche accomplie également très normalement auprès d'autres communes du canton. Je ne comprends pas ces accusations de chantage. Ce n'est pas dans mon caractère de me livrer au chantage. C'est apparemment dans celui de M. Stauffer, malheureusement.» **M.BN**

Il y a plusieurs mois, l'entreprise de M. Barde livrait du mazout à la commune d'Onex, puis les livraisons ont cessé. Ces derniers temps, on m'a fait comprendre que si je reprenais les commandes, le vote du PLR pourrait être favorable. Je n'ai rien fait et j'ai appris que, lundi, M. Barde avait été le plus virulent contre ma candidature au sein de son groupe. Quelles conclusions en tirer?

Vous ne croyez pas que la majorité ne veut simplement pas de vous?

Ce qui s'est passé est très grave pour les institutions, pas pour moi; 54 députés ont décidé de ne pas respecter des accords passés en début de législature sur le roulement au sein du Bureau, alors que mes compétences ne sont pas contestées. Je suis conseiller administratif, j'ai été président de commissions importantes.

Vous avez aussi provoqué l'intervention de la police au parlement...

L'épisode n'a donné lieu à aucune sanction, car le président de l'époque était en faute. C'est vrai que je regrette un peu d'avoir surréagi... mais je ne supporte pas la mauvaise foi, l'injustice. En fait, on me fait payer d'être à l'origine de la hausse du MCG depuis 2005. Et le PDC s'est jeté comme une hyène sur le poste de vice-président dès qu'il a vu qu'il pouvait placer un candidat.

Vous ne serez jamais président du Grand Conseil...

Je suis très fier d'avoir été à l'origine du MCG, qui compte vingt députés, un conseiller national et un conseiller d'Etat.

Mais ce n'est pas vous...

C'est moi qui suis allé chercher Mauro Poggia, car je savais que j'y allais trop fort pour être élu.

Pourquoi ne pas avoir présenté un autre candidat MCG?

J'ai proposé au groupe de désigner Jean Sanchez ou Jean-Marie Voumard. Mais l'option a été balayée.

Franc fort: il veut baisser le salaire des frontaliers

Le syndicat Unia dénonce la volonté d'un patron de répercuter la hausse du franc sur ses employés frontaliers

Ce que certains redoutaient est en train d'arriver. Le syndicat Unia a dénoncé hier la volonté d'une entreprise de Perly de baisser dès le mois prochain les salaires de ses employés frontaliers. Dans une circulaire adressée à son personnel, le lendemain de l'annonce de l'abandon du taux plancher par la Banque nationale suisse, la direction de Fournier Volailles Importation se justifie.

Ce texte, que le syndicat a transmis aux médias, explique que la hausse du franc va accroître la concurrence des produits importés, «devenus subitement moins chers», que le tourisme d'achat va encore se développer et que l'entreprise va de ce fait subir une énorme pression de ses clients suisses pour baisser ses prix. Sa survie serait menacée. La direction, qui n'était pas joignable hier, écrit: «Votre pouvoir d'achat comme frontalier s'est accru massivement sans aucune contre-prestation.» L'employeur se réserve ainsi le droit de réduire les salaires au prorata de la différence entre le taux plancher du franc et le nouveau taux. Il assure que la baisse sera entièrement répercutée sur le prix de vente des produits. Et d'inviter ses salariés frontaliers à ne prendre «aucune décision hâtive d'investissement ou de blocage de vos cours de change». Il est toutefois précisé que les salaires correspondant au minimum prévu par la convention collective de la boucherie suisse ne seront pas touchés.

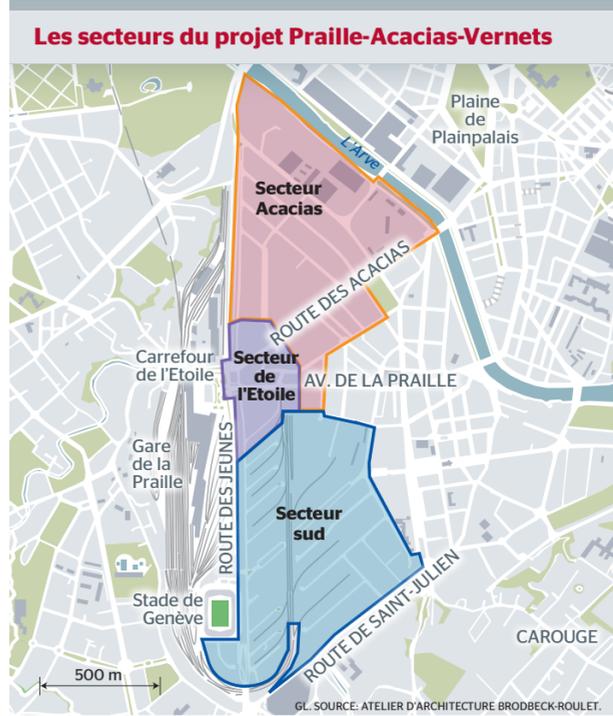
Unia dénonce une «tentative scandaleuse de reporter les conséquences du renchérissement du franc entièrement sur le dos de travailleurs dont le niveau salarial est déjà extrêmement bas». Selon le syndicat, qui cite une décision d'un tribunal bâlois sur un cas similaire en 2012, cette discrimination salariale entre frontaliers et Suisses est illégale. Le personnel se réunira mardi pour décider d'éventuelles mesures contre cette décision. **Antoine Grosjean**

La Ville dit un gros oui au PAV, mais sous condition

Le Conseil municipal de la Ville de Genève approuve le plan directeur de quartier soumis par le Canton. Sauf si les règles du jeu changent

Par 68 voix et 6 abstentions MCG, le Conseil municipal a adopté tard mercredi soir une résolution approuvant le document qui fixe les grandes lignes du développement du futur quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV). Soumis par le Canton, ce plan directeur de quartier (PDQ) a toutefois donné du fil à retordre aux élus de la commune, qui ont refusé de donner un blanc-seing au conseiller d'Etat Antonio Hodgers.

Le nœud du problème est le désir du Conseil d'Etat de modifier la loi qui fixe notamment le taux de répartition entre le nombre de logements et celui des emplois dans le PAV. Pour le conseiller administratif Rémy Pagani, tout comme pour la Commission de l'aménagement du Municipal, cette modification changera profondément la donne. Le PDQ de-



vrait donc lui aussi être révisé en raison des implications du ratio sur l'urbanisme et la mobilité.

Le magistrat écologiste souhaite en effet augmenter la part des logements construits. Jusqu'ici, on évoquait un emploi pour un logement. Antonio Hodgers propose deux logements pour un emploi. Un projet de loi sera déposé à cet effet devant le Grand Conseil dans le courant de l'année 2015. Il devrait également modifier la proportion de logements sociaux en la réduisant afin d'assurer la rentabilité financière des opérations immobilières.

Résultat: tout en disant oui au PDQ, le Conseil municipal a ajouté trois recommandations. La troisième est la plus importante. Elle pose l'exigence d'études complémentaires sur l'urbanisme et la mobilité si le ratio est modifié, entraînant une révision du PDQ. Et si c'est le cas, les trois Communes concernées (Carouge, Lancy et la Ville de Genève) devront être à nouveau consultées, exige le Conseil municipal. A la totale satisfaction de Rémy Pagani. **Eric Budry**

Un tueur à gages reste derrière les barreaux

L'homme avait tenté d'assassiner la femme d'un gérant de fortune. Le Tribunal fédéral confirme son maintien en détention

Condamné à 11 ans de prison, en octobre, pour tentative d'assassinat (*nos éditions précédentes*), un tueur à gages reste en prison dans l'attente du verdict qui sera prononcé en appel par la Cour de justice de Genève. Le Tribunal fédéral (TF) a confirmé son maintien en détention.

Ce Kosovar avait été engagé par un gérant de fortune qui avait voulu se débarrasser de sa riche épouse en février 2012, et qui a lui aussi écopé d'une peine de 11 ans de prison. L'avocat du Kosovar, qui avait plaidé l'acquiescement en faveur de son client, a recouru contre le jugement, de même que la Ville de Genève. En raison du risque de fuite, le Tribunal criminel avait ordonné le maintien en détention du tueur à gages. En

dernière instance, le TF confirme cette décision. Il juge qu'il y a un risque que cet homme tente de refaire sa vie au Kosovo, son pays d'origine, dont il ne pourrait être extradé. Le gérant de fortune, lui, a été laissé en liberté. La Cour de justice a considéré que les situations personnelles des deux hommes ne sont pas identiques.

La victime avait été agressée dans le jardin de sa propriété de Chêne-Bougeries alors qu'elle rentrait, un soir de février 2012, d'un séjour en Autriche. La malheureuse avait perdu connaissance après avoir été rouée de coups et étranglée.

Les peines prononcées par le Tribunal criminel étaient très éloignées de celles demandées par le procureur. Celui-ci avait requis 18 ans de prison à l'encontre du mari et 16 ans à l'encontre du tueur à gages. Il avait aussi réclamé des peines de 15 ans et 13 ans de prison contre deux complices qui ont finalement été condamnés à 7 ans de prison. **ATS**